POUR UN QUÉBEC ÉQUITABLE ET MOINS ÉNERGIVORE



Mémoire présenté par

Sandrine Louchart et Dominique Bernier
comité Eau - Énergie des AmiEs de la Terre de Québec

dans le cadre de la

Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

le 30 septembre 2013

Table des matières

Résumé du mémoire

Ce mémoire a été rédigé dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec. Dans cette optique, nous souhaitons contribuer au prochain virage énergétique du Québec en invitant le gouvernement à mettre en place des politiques structurantes, intégrées, viables et équitables.

Nous exposons l'incompatibilité de l'industrie d'exploitation des hydrocarbures avec un développement viable et la lutte aux changements climatiques.
Dans une perspective économique, nous affirmons que le modèle de gestion actuel est dépassé. Nous proposons des stratégies alternatives et viables et des solutions connues, mais pourtant trop peu mises en application.

À la lumière des constats posés et des réflexions présentées, les AmiEs de la Terre de Québec émettent plusieurs recommandations.

Présentation de l'organisme

Les AmiEs de la Terre de Québec sont un mouvement d'écologie sociale et environnementale ayant vu le jour en 1978. Composé de citoyenNEs engagéEs et comptant aujourd'hui plus de 1 000 membres, l'organisme vise l'émergence d'une société écologiste, c'est-à-dire non seulement **écologiquement viable** pour les générations actuelles et futures, mais aussi **équitable** et **solidaire**.

C'est surtout par la défense collective des droits et l'éducation populaire autonome que les AmiEs de la Terre de Québec entendent déployer ce projet, et ce, dans le but de se changer soi-même et de transformer la réalité sociale, notamment par l'activité de comités thématiques, par la présentation de mémoires, des conférences, des présentations, des ateliers, des pétitions, des manifestations… Les AmiEs de la Terre de Québec cherchent à affirmer et à défendre l'aspiration de chacun à un monde sain, solidaire, et équitable.

Mise en contexte

Plus qu'un enjeu, les changements climatiques sont une problématique cruciale de notre siècle. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel sur ce point : l'aggravation de l'effet de serre est principalement à l'origine du réchauffement climatique en cours, lequel représente « une perturbation anthropique dangereuse du système climatique ».[1]

En avril 2013, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon était on ne peut plus clair sur les changements climatiques. « *Les paroles n'ont pas été suivies d'effets. Il sera bientôt trop tard. Nos modes de consommation sont incompatibles avec la santé de la planète. Notre empreinte écologique est démesurée* ». Il a d'ailleurs mis en exergue l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'amoindrissement de la biodiversité, la plus grande acidité des océans et la diminution des stocks de poissons[2].

L'inaction n'est plus permise, tout comme la politique de l'autruche face aux changements climatiques. Au Québec, à l'aube d'une nouvelle politique énergétique qui nous engagera pour les prochaines décennies, force est de constater qu'on a encore en ligne de mire l'exploitation des combustibles fossiles, et cela malgré de sérieuses mises en garde répétées partout sur la planète.
Pourtant, des solutions existent. Nous souhaitons ici apporter une série de recommandations innovantes tant du point de vue écologique, social et économique, afin de rompre avec la logique actuelle, héritée de la révolution industrielle, logique qui a entraîné les problèmes écologiques et sociaux que nous connaissons actuellement.

Introduction

Si l'on se base sur le mandat de la commission sur les enjeux énergétiques, il s'agit de donner la possibilité à l'ensemble de la population de faire entendre sa voix et de contribuer au prochain virage énergétique du Québec.

Nous déplorons que malgré la publication, il y a moins d'un mois, de l'Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) qui fait état de nombreuses lacunes et déficiences dans de nombreux domaines (les connaissances du milieu, effets environnementaux, capacité d'intervention en cas d'urgence,…) le gouvernement entend encore et toujours garder le cap sur l'exploitation des hydrocarbures.

Nous traiterons dans ce mémoire des points suivants : les changements climatiques et la question des gaz à effet de serre au Canada et au Québec, ainsi que leurs conséquences environnementales, sociales et financières. Nous aborderons la question de l'exploitation des combustibles fossiles au Québec sous divers aspects (développement viable, retombées économiques, etc.) et nous

1 GIEC, Fourth Assessment Report, Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability)
2 Le Devoir, 3 avril 2013 — Alexandre Shields — Actualités sur l'environnement

exposerons les alternatives et solutions possibles à l'utilisation du pétrole et du gaz.

Partie 1 : les changements climatiques et les gaz à effet de serre

La première cause de pollution dans le monde est liée à la consommation d'énergie[3]. Et la demande en énergie ne fait que s'accroître. L'Agence internationale de l'énergie prévoit que la demande augmentera de 50 % dans les prochaines décennies[4].

1.1 — LES GAZ À EFFET DE SERRE AU CANADA

Au Canada, notre bilan en matière de gaz à effet de serre (GES) est peu reluisant. Les sables bitumineux sont une véritable calamité au niveau des GES. Leur extraction requiert bien plus d'énergie que le pétrole conventionnel : la production d'un baril de pétrole issu des sables bitumineux nécessite de 14 à 28 m^3 de gaz naturel et produit plus de 3 fois le CO2 émis par l'extraction d'un baril de pétrole conventionnel[5].

Sans rentrer dans le détail de tous les impacts environnementaux des sables bitumineux, on ne peut passer sous silence la destruction des territoires et les nombreux dommages environnementaux et sociaux :

- contamination des sols[6] et des cours d'eau,[7]
- pollution de l'air,[8]
- effets négatifs sur la santé,[9]
- conséquences sur les modes de vie,[10] en particulier celui des Premières Nations[11].

En terme économique, la rentabilité des opérations d'exploitation des sables bitumineux n'est due qu'aux subventions massives s'élevant à 2,8 milliards $ par année[12], et au faible coût actuel du gaz naturel.

Malgré les graves impacts des sables bitumineux, le gouvernement fédéral a pour principale priorité d'accroître leur exploitation. En ce sens, les protections sociales et environnementales ont été sérieusement mises à mal récemment par la Loi C 38 (Loi mammouth) et la réforme de l'assurance chômage.

3 MONS, Ludovic (2005) Les enjeux de l'énergie. Pétrole, nucléaire, et après? Paris, Éditions Larousse.
4 Desjardins et Tanguay, 2009
5 WOYNILLOWICZ Dan, SEVERSON-BAKER, Chris, RAYNOLDS, Marlo, Oil Sands Fever, The Environmental Implications of Canada's Oil Sands Rush, Institut Pimbina, novembre 2005
6 DESMARTEAUX, Raymond, Sables bitumineux de l'Alberta – Des fuites constantes et en croissance de pétrole lourd
7 Radio-Canada, 30 juillet polluent les lacs, dit une étude, 7 janvier 2013
8 WOYNILLOWICZ Dan, SEVERSON-BAKER, Chris, RAYNOLDS, Marlo, Oil Sands Fever, The Environmental Implications of Canada's Oil Sands Rush, Institut Pimbina, novembre 2005
9 Alberta Cancer Board, Division of Population Health and Information Surveillance, Cancer Incidence in Fort Chipewyan, Alberta, 1995 – 2006, février 2009
10 Polaris Institute's Energy Program, Tar Sands Watch, Tar Sands Showdown – Social Damage
11 Polaris Institute's Energy Program, Tar Sands Watch, Tar Sands Showdown – Indigenous Rights
12 LA PRESSE CANADIENNE, Les subventions à l'industrie pétrolière s'élèveraient 2,8 milliards $ par année, Journal les Affaires, 11 mars 2010.

Pour rappel, la Loi C38 se nomme « Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durables », elle modifie entre autres :

- la Loi sur les pêches,
- l'évaluation environnementale (nouvelles normes moins strictes),
- les pénalités administratives en matière d'environnement,
- la Table ronde nationale en matière d'environnement et d'économie,
- la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Comme son nom l'indique, cette Loi a des visées économiques, et les modifications apportées diminuent considérablement la portée des protections et des balises législatives en matière d'évaluation environnementale, ceci afin de faciliter le développement de projet économique, tout en donnant plus de pouvoir discrétionnaire au conseil des ministres.

Aussi, la récente réforme du programme fédéral d'assurance-emploi a pour effet de « délocaliser » la main-d'œuvre de l'Est pour l'envoyer vers l'ouest, et ce, notamment pour l'exploitation des sables bitumineux. En restreignant les critères d'admissibilité au programme, ce sont les employés des secteurs économiques régionaux ayant des activités saisonnières qui sont fortement pénalisés.

Selon nous, ces importantes modifications législatives sont réalisées dans un seul et unique but : accroître l'exploitation des sables bitumineux, et favoriser la construction de pipelines et oléoducs pour leur exportation.

Pour preuve, « TransCanada a annoncé un projet d'une capacité de 1,1 million barils par jour (b/j), soit un tiers de plus que le controversé projet Keystone XL aux États-Unis piloté par la même compagnie. Or, les capacités de raffinage au Québec ne totalisent qu'environ 400 000 b/j. De plus, lors de l'annonce du projet de pipeline, TransCanada et Irving ont annoncé la construction d'un port voué à l'exportation à St-John. "*Il est donc évident que ce pétrole est destiné aux marchés d'exportation et que le raffinage ne se fera pas entièrement à Montréal et à Lévis*", dénonce Steven Guilbeault, directeur principal d'Équiterre »[13].

1.2 — LES ENGAGEMENTS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La volonté d'agir du gouvernement en cette matière est très positive, puisqu'il cible une réduction de 25 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 en 2020, s'alignant ainsi sur les grands traités internationaux, et plaçant la lutte aux changements climatiques parmi ses priorités.

13 Gaïa Presse, LES PROJETS D'OLÉODUCS N'AURONT PAS DE VRAIS BÉNÉFICES POUR L'EST DU CANADA, 29 août 2013.

Pour bon nombre d'entre nous, il n'est cependant pas évident de savoir à quoi correspond réellement cette cible de réduction. Dans les documents de consultation de la commission, cette cible est représentée pour le secteur de l'énergie. Appliquée à ce secteur, cela signifierait donc que l'on doit encore diminuer notre consommation d'énergie fossile d'environ 23 % par rapport à aujourd'hui. Pour y arriver d'ici à 2020, voici quel niveau d'effort nous devrions réaliser si une seule mesure était appliquée dans chacun des quatre secteurs.

● Secteur résidentiel : convertir environ 100 000 logements encore chauffés au mazout ou au gaz naturel à l'électricité (sur environ 650 000 logements non chauffés à l'électricité).

● Secteur commercial et institutionnel : convertir à l'électricité environ 31 000 bâtiments — fermes d'élevage, exploitations agricoles, bâtiments institutionnels, lieux de culte, hôpitaux et écoles.

● Secteur des transports : retirer de la route ou convertir à l'électricité environ 2,1 millions d'automobiles ou camions légers (tout près de 50 % du parc).

● Secteur industriel : Réduire de plus des deux tiers les émissions de l'industrie de l'aluminium.

1.3 — À CE JOUR OÙ EN EST-ON EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES GES AU QUÉBEC?

Les documents de consultation nous indiquent qu'avec 5 tep (tonne équivalent pétrole) par habitant, le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'énergie de la planète. Tout comme le Canada (5 tep), il se retrouve derrière les États-Unis (4,3 tep) et la grande majorité des autres pays. Les hivers et la taille du territoire sont souvent utilisés pour justifier ce niveau de consommation. Or, la comparaison avec des pays nordiques tels que la Finlande (4,4 tep), la Norvège (3,7 tep) et la Suède (3,3 tep), dont le climat et la densité de population sont semblables à ceux du Québec, montre qu'il serait possible de consommer beaucoup moins. Il va de soi que le niveau de consommation d'énergie influence les bilans d'émissions de GES. Ainsi, les émissions du Québec sont deux fois plus importantes (10,5 t CO2) que celles de la Suède (5,3 t CO2), un pays qui lui ressemble à bien des égards.

Comme on le constate, nous avons encore pas mal de chemin à faire pour réduire nos émissions de GES, et les réductions atteintes à ce jour sont bien largement en dessous des cibles fixées par le gouvernement précédent. Avec pour année cible 2012 et l'engagement de réduire de 6 % les émissions de GES sous le niveau de 1990, année de référence[14], la réduction réalisée devrait plutôt atteindre 2 % en raison de la forte augmentation des émissions de GES dans le secteur commercial et institutionnel et dans celui des transports.

À la lumière de ces faits, il est permis de sérieusement douter de la réalisation des engagements du

14 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2006), Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

gouvernement. Des cibles ambitieuses c’est très bien, mais encore faut-il les atteindre et se donner les moyens de réellement y parvenir. Sommes – nous sur la bonne voie de solutions quant au choix des mesures envisagées?

C'est pourquoi nous déplorons et remettons en question l'objectif gouvernemental actuel d'explorer et d'exploiter les hydrocarbures du territoire, et d'ouvrir « grande la porte » au pétrole des sables bitumineux avec les projets de pipeline au Québec. Nous soulignons que l’Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d’Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) fait état de nombreuses lacunes et déficiences dans de nombreux domaines (les connaissances du milieu, effets environnementaux, capacité d’intervention en cas d’urgence).

1.4 — COÛTS FINANCIERS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il va sans dire que la qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement, etc. (...) sont les fondements de nos vies. Comment donner une valeur à ces éléments naturels dont nous ne pouvons nous passer?
Au niveau mondial, les changements climatiques entraînent des pertes économiques qui s’élèvent à 1,2 trillion de dollars (un trillion correspond à un million de millions) ce qui équivaut à 1.6 % du PIB mondial. Ces pertes devraient atteindre 3.2 % du PIB mondial en 2030, soit plus de 2,4 trillions de dollars par année[15].

En 2011, un rapport de la Table ronde nationale sur l’environnement et l’économie estimait que les effets des changements climatiques coûteront au gouvernement fédéral 5 milliards $ par année en 2020 pour se situer entre 21 milliards $ et 43 milliards $ par année en 2050[16].

Et même le dernier rapport du Forum économique mondial de Davos[17] souligne que les changements climatiques vont bouleverser le système économique tel que nous le connaissons aujourd’hui.

1.5 — LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

On ne peut aborder la question des changements climatiques sans parler de justice environnementale.

Dans un premier temps, voyons ce que l'on entend par **justice environnementale**. Selon Madame Catherine Larrère, professeure de philosophie politique et éthique appliquée à l'Université Paris-I, Sorbonne, la question de la justice environnementale concerne les inégalités dans la distribution, ou la répartition, des problèmes environnementaux, que ce soit à l’intérieur d’un pays ou entre les différentes nations. Une telle inégalité devrait avoir pour conséquence que les groupes sociaux ou les

15 DARA Group & Climate Vulnerable Forum, Climate Vulnerability Monitor: A Guide to the Cold Calculus of A Hot Planet, 26 septembre 2012.
16 SCOFFIELD, Heather, Climate change will cost Canada $5B yearly by 2020, report shows, The Star, 29 septembre 2011.
17 Forum économique mondial, Global Risks 2013 — report

nations les plus défavorisés aient particulièrement à coeur de résoudre les problèmes environnementaux en s'engageant activement dans cette voie. Or c'est plutôt le contraire qui se produit. Le souci environnemental est souvent dénoncé, par les plus défavorisés ou par leurs représentants, comme une préoccupation des pays riches et non des pays les plus pauvres qui ne peuvent assurer les besoins essentiels (eau, nourriture,etc.) de leurs populations.

Dans le cadre des changements climatiques, lorsque l'on parle de justice environnementale, on tente de faire le lien entre l'exposition des individus à des conditions environnementales pouvant leur causer un risque (aux individus) et l'inégalité selon leur niveau socio-économique. L'idée de justice environnementale s'inscrit dans une perspective spatiale et dans une distribution inégale des risques et des bénéfices.
Dans un deuxième temps, toujours selon Madame Larrère, on définit par **discrimination environnementale**, une action intentionnelle ou non intentionnelle d'isoler, de séparer, d'exploiter et d'exposer à des risques environnementaux élevés et déraisonnables des membres d'un groupe ou d'une minorité sur la base d'une caractéristique partagée. On fait ici référence à des caractéristiques comme l'origine ethnique, le niveau économique ou simplement, le manque d'information ou l'exclusion des prises de décisions les concernant.

Les interrelations entre les inégalités sociales et les inégalités environnementales marquent de plus en plus les recherches scientifiques et les débats politiques. Ces questions ne sont pas posées dans les mêmes termes selon les espaces culturels où elles ont émergé, mais elles sont aujourd'hui toutes marquées par la reconnaissance d'une situation de crise écologique. Face à la généralisation des politiques de protection de l'environnement, la question de la justice (qui protège quoi, mais surtout pour qui et à quel coût?) devient cruciale.

Pour nous, il est essentiel de prendre en ligne de compte l'équité et la justice environnementale entre peuples des différents pays. À l'heure actuelle, envisager l'exploitation de combustibles fossiles ne peut se faire sans intégrer les effets des changements climatiques sur les populations les plus pauvres qui sont déjà lourdement touchées, et qui ne bénéficient pas des richesses économiques.

Partie 2 : Pétrole et perspective d'avenir — un changement de paradigme s'impose

L'économie et le fonctionnement de nos sociétés sont basés sur un bas prix du pétrole, et nous en sommes très dépendants. « Nos environnements résidentiels, le transport, l'agriculture, la plasturgie en dépendent tous »[18]

À l'échelle planétaire, c'est 74 % de l'énergie qui provient des carburants fossiles[19]. La proportion de la

18 Desjardins et Tanguay, 2009
19 GERMAIN, Guy et VILLENEUVE, Normand (2011) Écologie et pollution. BIO-1910. Sommaire des cours. Québec, Université Laval, Département des sciences du bois et de la forêt, automne 2011.

consommation d'énergie des Canadiens provenant des combustibles fossiles est de 67 % et, dans le cas du Québec, elle est d'environ 52 %[20].

Planétairement nous sommes à un tournant, et au Québec il est plus que temps de réellement se diriger vers une transition énergétique en délaissant le pétrole et les combustibles fossiles. Il est crucial de réfléchir à une énergie durable. Elle influe sur la durabilité de tous les autres domaines puisque sans elle « pas moyen en effet de s'éclairer, de se chauffer, de se déplacer, de produire… »[21].

2.1 — L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE EST INCONCILIABLE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vingt ans après le Sommet de Rio, qui a donné naissance au concept de développement durable, lequel place l'environnement, la justice sociale et l'économie sur un pied d'égalité, force est de constater que rien n'a changé. En 2012, nous devions célébrer Rio + 20, malheureusement, nous n'avons rien célébré, car Rio + 20, c'est Rio + rien.

Rappelons qu'une vision large du développement durable comprend « l'équité entre les générations ainsi que la nécessité de maintenir l'activité économique à l'intérieur d'un cadre limité par des contraintes écologiques »[22].

Jean-Maurice Arbour, qui a enseigné le droit international public ainsi que le droit international de l'environnement à l'Université Laval, croit que l'impact potentiel du concept de développement durable est à considérer. Selon lui, il peut même « devenir un concept-clé de la révolution environnementale, car il bannit sur-le-champ tous les modes de production et de consommation insoutenables à terme »[23]

D'un point de vue économique, le prix du pétrole actuellement vendu sur les marchés internationaux est bien loin de refléter sa valeur réelle. Celle-ci est en contradiction avec le développement durable. En effet, ce prix n'inclut aucunement les coûts liés aux impacts environnementaux (GES, dommages à l'eau, aux écosystèmes) et sociaux (perte de la santé, déplacements de populations, etc.). Même si ces coûts externes ne sont pas comptabilisés par l'homme, ils n'échappent pas aux lois de la nature. L'ensemble des contribuables paie déjà la note par l'utilisation des taxes pour la dépollution, les coûts médicaux…

Le fait de ne pas les internaliser, fait qu'ils sont intégralement refilés aux générations futures dans une déplorable fuite en avant, que nos descendants pourraient qualifier, avec raison, de négligence criminelle...

Comme dit précédemment, le pétrole ne sert pas uniquement dans le domaine de l'énergie, mais aussi dans la fabrication de produits tels les matières plastiques et une liste infinie de produits qu'on

20 Desjardins et Tanguay, 2009
21 ALLEMAND, Sylvain (2010) Pourquoi le développement durable? Paris, Éditions Belin.
22 LAFRANCE, Gaëtan (2002) La boulimie énergétique, suicide de l'humanité? Sainte-Foy (Québec), Éditions Multimondes.
23 Baril, 2002

utilise tous les jours. Il rentre aussi dans la fabrication de certains médicaments comme l'aspirine... L'accent devrait alors être mis sur la diminution de la consommation de pétrole dans le domaine de l'énergie pour prioriser les usages essentiels, scientifiques et médicaux, notamment, et retarder ainsi la fin des stocks pétroliers. Encore une fois, même si l'on sait la ressource précaire et de courte durée, on se tourne vers elle, et ainsi la dépendance aux combustibles fossiles continue.

La demande énergétique mondiale va en s'accroissant, ce qui n'est pas sans impact au niveau environnemental, économique et social. L'exploitation du pétrole ne doit plus être pensée en fonction d'une logique productiviste. Elle doit être envisagée seulement lorsque le recours aux énergies renouvelables est impossible, avec pour unique objectif de faciliter la transition vers la société postpétrolière.

2.2 — EXPLOITER LE PÉTROLE AU QUÉBEC, UN MANQUE DE VISION (SOUTENABLE)

Les documents de consultation de la commission nous indiquent que le Québec consomme une grande quantité de pétrole qu'il fait venir principalement d'Algérie et du Royaume-Uni, et le gouvernement affirme qu'en le produisant ici, on réduirait déjà un peu plus l'empreinte écologique du peuple québécois. Bien qu'à court terme, un approvisionnement local en pétrole pourrait permettre de réduire nos importations, la réalité est différente. La demande est en constante augmentation partout au Canada — et partout dans le monde — donc le pétrole que l'on n'importera pas ici servira ailleurs. Il est bien important de réaliser que s'approvisionner localement n'impliquera pas une réduction de la consommation. En exploitant cette ressource ici, on envoie le message à la population que notre mode de vie actuelle basé sur les ressources fossiles est viable et que notre consommation d'énergie peut continuer de croître.

En 2013, il devrait être primordial de penser d'abord et avant tout à la réduction de notre dépendance au pétrole, surtout au Québec où nous avons la chance de bénéficier d'une expertise et d'un milieu propice aux énergies renouvelables. La volonté d'exploiter les ressources naturelles non renouvelables n'est aucunement axée sur une réduction de la consommation ni sur la nécessité d'une indispensable prise de conscience face aux causes des problèmes environnementaux et sociaux actuels.

Soulignons que **promouvoir une souveraineté énergétique** en affirmant s'approvisionner localement en pétrole, et donc en ressource limitée, est contraire au sens même du mot souveraineté. Si l'on prend l'exemple de la souveraineté alimentaire, le **concept de pérennité** est mis de l'avant afin de permettre une exploitation durable des ressources qui peuvent, à long terme et malgré l'exploitation, perdurer. Ce n'est pas le cas pour les combustibles fossiles. Cette ressource prend des milliers d'années à se former, et la quantité prélevée ne correspond pas du tout à celle qui est créée.

À ce propos, **cette année**, **il n'aura fallu à l'humanité qu'un peu moins de huit mois, 232 jours exactement, pour consommer toutes les ressources naturelles que la planète peut produire en un an**. À partir du 20 août, nous sommes entrés en état de « dette écologique », c'est-à-dire que pour le

reste de l’année, nous allons ponctionner dans le capital des ressources de la planète au lieu de nous satisfaire des intérêts[24]. Le premier dépassement est intervenu en 1970. Depuis, la date se fait chaque fois plus précoce, marquant une accélération importante du processus de dégradation de notre planète[25].

2.3 — PÉTROLE DE SCHISTE ET GAZ DE SCHISTE : DES TECHNIQUES D'EXPLOITATION PRÉOCCUPANTES

Nous sommes très inquiets concernant le traitement des eaux usées générées par les techniques d'exploitation des combustibles fossiles non conventionnels.

La fracturation hydraulique nécessite l’emploi de produits chimiques qui sont toxiques, mutagènes et cancérigènes. Ce procédé **prélève et utilise** d’énormes quantités d’eau : de 2 000 à 20 000 m³ par cycle de fracturation.[26] Ce sont donc des milliers de litres d’eaux usées qui sont générées dans des milieux dépourvus d’installations d’épuration et de traitement des eaux capables de les traiter adéquatement.

Aux États-Unis, les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique sont un problème majeur de l’industrie du pétrole et gaz non conventionnel. Déjà en 2010, une équipe de chercheurs en chimie, génie, économie, politiques environnementales et environnement du MIT Energy Initiative ont publié un rapport « *The future of natural gas* », dont voici la principale conclusion :

Les plus grands défis concernent la gestion de l’eau, en particulier l’élimination perfomante des fluides de fracturation. Cette question est particulièrement préoccupante dans les régions qui n’ont jamais connu de développement gazier et pétrolier de grande envergure.

Récemment, le New York Times traitait de la question des eaux usées dans un article « *wastewater a problem to solve before giving out permits* » publié le 3 mai 2012, dont voici quelques extraits traduits :

« Le forage implique une injection d'importantes quantités d'eau et de produits chimiques dans les formations de schiste afin d'en forcer la libération du gaz. Si cela commence dans New York, les puits de gaz pourraient générer des centaines de millions de gallons d'eaux usées toxiques tous les ans, et ce n'est pas certain où elles iront. »

« Les autorités fédérales ont prévenu New York que l'état ne pouvait pas se fier sur les options de disposition qu'elle se sert en ce moment pour disposer des saumures générées par les puits de gaz conventionnel qui génère beaucoup moins de déchets que la fracturation hydraulique. »

---

24 Thomas Diego Badia, Mardi 20 août, l'humanité entre en période de « dette écologique », Le Monde, mardi 20 août 2013.

25 Global Footprint Network, Jour du dépassement

26 Picot 2011, Bilan toxicologique et chimique l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste ou hydrocarbures de roche mère par fracturation hydraulique

« L'Environnemental Protection Agency travaille en ce moment sur des normes nationales de prétraitement des déchets envoyés aux usines de traitement d'eaux usées municipales ou privées, après s'être rendu compte que beaucoup d'entre elles ne sont pas conçues pour traiter adéquatement ce genre d'eaux usées et pourraient décharger des polluants dans les rivières et autres cours d'eau. »

2.4 — LES PROFITS DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC POUR QUI?

Il est raisonnable de penser que les compagnies qui vont exploiter la ressource vont vendre là où elles auront le meilleur prix, avant d'alimenter les citoyens du Québec.
Actuellement, Corridor Ressources la compagnie qui détient des permis d'exploration dans le golfe du Saint-Laurent pour Old Harry n'a pas la capacité financière, ni technique pour mener seule ses opérations. Elle devra s'associer à une compagnie « sénior » qui lui assurera le financement nécessaire.

Or, comment pourrait-on parler d'enrichissement des Québécois et de souveraineté énergétique alors que ce sont des sociétés à actions multinationales qui auront le contrôle de la ressource et qui sont pour la plupart fiscalement domiciliées là où les taux d'imposition sont très bas? Ces sociétés cherchent avant tout à satisfaire la recherche de profits qu'exigent les actionnaires.

Si l'on compare en prenant l'exemple des compagnies minières opérant au Québec, l'enrichissement des Québécois n'est pas au rendez-vous.

À l'heure actuelle, la transparence en matière de redevances et bénéfices fait largement défaut. La seule information financière fournie par Québec est le montant global que reçoit l'État en échange du droit d'exploiter les ressources du sous-sol, qui appartiennent en théorie à l'ensemble des citoyens. Dans le premier budget du ministre des Finances, Nicolas Marceau, le montant est estimé à 245 millions pour 2012-2013. Pour la dernière année, soit 2011-2012, il serait de 334 millions. Pour la même année, la valeur brute des ressources minérales extraites par les minières atteindrait plus de 9 milliards de dollars.[27]

De plus, il est déplorable de constater que l'industrie minière ne se préoccupe pas de la restauration des sites miniers abandonnés qui s'élèvent aujourd'hui à 1,2 milliard, et dont la charge financière est assumée par les contribuables québécois.

Ajoutons qu'au cours des années, nous avons largement subventionné l'industrie minière, ainsi que les alumineries et papetières, grâce à des tarifs d'électricité plus que compétitifs.

27 Le Devoir, Redevances minières — qui paie, et combien? 17 décembre 2012

2.5 — LES GRANDS ACCORDS ÉCONOMIQUES, POUR QUI?

Il est illusoire de penser que le Québec ou le Canada sont maîtres de leur souveraineté en matière énergétique. Les grands accords commerciaux internationaux verrouillent la liberté d'action des gouvernements en instituant des règlements supranationaux.

En vertu de L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), les entreprises et gouvernements sont tenus de respecter leurs engagements en matière d'exportation d'énergie.

À ce titre dans le chapitre 6 de l'ALENA[28], il est écrit :

— En vertu de cet accord, le Canada ne peut pas restreindre la proportion de ses exportations de produits énergétiques afin d'assurer la sécurité énergétique du pays, en cas de pénurie par exemple. La seule exception étant l'approvisionnement de l'armée en cas de conflit (ALENA. Art. 607).

Le Canada est donc tenu de fournir un niveau d'exportation en produits énergétiques équivalents, pour chaque type de produits, au niveau des 36 derniers mois, et ce, peu importe les besoins intérieurs.

Il est aussi écrit dans le chapitre 11 de l'ALÉNA – Protection des investissements, traitement de la nation la plus favorisée. Actuellement, la firme Lone Pine Resource inc. poursuit le gouvernement du Canada pour 250 M$, car elle s'oppose à la perte de son permis d'exploration suite au moratoire du Québec sur les gaz de schiste.[29]

Aussi, l'accord commercial entre l'UE et le Canada (AECG) menace les interdictions de la fracturation hydraulique.[30]

Concernant **l'Accord de protection et de promotion des investissements Canada-Chine** (APIE), il est question ni plus ni moins que d'une perte de souveraineté nationale, car ce traité donnerait un pouvoir sans précédent aux sociétés d'État chinoises, sur nos ressources énergétiques, entre autres, et **obligerait le gouvernement du Canada à protéger les intérêts chinois contre toute forme de contestation populaire.**

Le pacte d'investissement avec la Chine permettra notamment aux entreprises chinoises œuvrant dans le secteur de l'énergie, dès que celles-ci se sont établies au Canada, de menacer les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux contre l'imposition de lois environnementales sur l'extraction des sables bitumineux, la construction des pipelines et d'autres projets. Tout retard ou refus des investissements dans les secteurs miniers ou énergétiques pourrait entraîner des poursuites judiciaires coûteuses devant des tribunaux à l'extérieur du Canada, et qui seront réglées par des

28 ALENA http://www.nafta-sec-alena.org/fr/view.aspx?conID=590&mtpiID=130
29 ALENA http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/disp-diff/lone.aspx?lang=fra
30 AECG http://corporateeurope.org/fr/pressreleases/2013/l-accord-commercial-entre-l-union-europ-enne-et-le-canada-menace-les

arbitres privés qui ne sont pas tenus à rendre des comptes et ont plutôt un intérêt direct dans le résultat. Ceci est un processus originellement corrompu, aggravé davantage dans cet accord d’investissement particulier par le manque de transparence. Ce sera au gré du gouvernement chinois de rendre les poursuites, dans ce cadre, publiques ou non.[31]

Partie 3 — Alternatives et solutions

De plus en plus de personnes prennent conscience de la nécessité d'amorcer **une réelle transition** vers des modes de production d'énergie plus écologiques et équitables, et vers la stabilisation, et la réduction de la demande en énergie, particulièrement la demande en carburants issus de ressources fossiles. Des solutions existent, mais leur application nécessite une forte volonté politique.

Les solutions sont connues
Faire de la conservation de l'énergie, de l’efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables la pierre angulaire de la nouvelle politique énergétique.

3.1 — EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

L’une des principales recommandations du rapport Brundtland est de limiter les investissements dans le secteur primaire et d’accroître les mesures d’efficacité et d’économie énergétiques. L’efficacité énergétique est, de loin, la façon la plus écologique et la plus économique de dégager de l’énergie[32].

Concernant l'efficacité énergétique, il faut commencer par changer nos habitudes de consommation d'énergie, et nous interroger sur la meilleure façon de la consommer avant de décider d'en produire plus. Malgré les diverses mesures d'efficacité mises en place dernièrement, notamment en matière de rénovation des logements, nous restons parmi les plus gros consommateurs d'électricité au monde. Pourtant, selon une étude menée par Équiterre, le potentiel d’économie lié à l’application des mesures d’efficacité énergétique s’élève à 15 milliards $ par an, seulement pour le Canada.

Sur le même plan, il y a largement matière à travailler sur nos moyens à mettre en place pour améliorer nos économies d'énergie. Sur ce point, **les négawatts** (mégawatts non consommés) caractérisent l’énergie non consommée grâce à un usage plus sobre et plus efficace de l’énergie, et il est aussi moins cher.

Des études ont été menées partout dans le monde sur les négawatts et la création d'emplois, et il s'avère que c'est un scénario gagnant pour l'économie. D'après l'Institut de Recherche en Économie Contemporaine (IRÉC) :" *cette stratégie ouvre une voie exceptionnelle de création d’emplois et de*

---

31 APIE http://canadians.org/francais/commerce/enjeux/APIE/index.html
32 Nature Québec, L’efficacité énergétique : le choix durable, janvier 2005

développement local, puisque les activités économiques associées à cette approche sont généralement à forte intensité de main-d'œuvre et réalisées sur des marchés de proximité. »

En France, l'Association Négawatt a démontré que les bénéfices sociaux du scénario NégaWatt sont multiples.

Tout d'abord il permet de très nombreuses créations d'emplois : le programme de réhabilitation des logements existants est susceptible de créer l'équivalent de 300 000 emplois permanents à temps plein dès les premières années de son lancement. Ensuite, 5 à 10 000 autres pourraient être créés dans le conseil et l'étude technique en maîtrise de l'énergie.

Les documents de la commission mentionnent que l'efficacité énergétique représente également un fort stimulant de l'activité économique. Elle crée des emplois, augmente la productivité des entreprises, améliore la qualité de la vie et accroît la richesse collective. Elle est une des dimensions de l'évolution d'une société. De plus, les retombées de l'efficacité énergétique sur l'économie d'un État dépassent de loin les coûts évités de construction de nouvelles infrastructures de production d'énergie. En effet, l'efficacité énergétique est l'un des moteurs de la productivité de l'économie et de la compétitivité de l'État, contribuant de manière directe à l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens.

Selon nous, une politique énergétique digne du troisième millénaire devrait faire de l'efficacité énergétique la pierre angulaire de sa stratégie!

Viennent ensuite les énergies renouvelables, avec en tête de liste, l'énergie éolienne en raison de son faible impact environnemental.[33]

3.2 — ÉNERGIES RENOUVELABLES

Ce sont des solutions énergétiques beaucoup plus novatrices et moins dommageables pour l'environnement.

Des solutions innovantes ont déjà été avancées : « plutôt que d'opposer les sources énergétiques, sachons les combiner en fonction des besoins. Dans un même ordre d'idées, certains recommandent un système énergétique décentralisé consistant à valoriser les ressources énergétiques propres à chaque territoire »[34].

Pour que l'impact soit durable, « la continuité des actions et la rigueur du développement des programmes sont aussi des conditions nécessaires[35] ».

---

33 Union of concerned scientists, Environmental Impacts of Wind Power

34 ALLEMAND, Sylvain (2010) Pourquoi le développement durable? Paris, Éditions Belin.

35 *LAFRANCE, Gaëtan (2002) La boulimie énergétique, suicide de l'humanité? Sainte-Foy (Québec), Éditions Multimondes.*

Comparativement aux énergies fossiles qui proviennent de stocks limités, les énergies renouvelables sont issues de flux ou de cycles :

— du vent (éolienne),
— de l'eau (hydraulique),
— de chaleur (géothermie),
— de lumière (solaire photovoltaïque),
— de marées (marémotrice),
— de courants sous-marins (hydrolienne), des vagues – ou sont liées à des activités humaines (ex. : déchets, transformation des algues, etc.), telles que la biomasse (production de carburant, d'électricité ou de chaleur).

Ne perdons cependant pas de vue « qu'il n'est jamais sage de dépendre d'une seule source d'énergie, fût-elle renouvelable [36]».

3.3 — ÉNERGIE ÉOLIENNE

Pour rappel, le précédent gouvernement a refusé en avril 2005, un projet de la compagnie allemande Siemens Wind Power pour un montant de 4,5 milliards $. Ce projet visait à produire 9 TWh avec des éoliennes installées près des barrages de la Baie James, et de la Côte-Nord.

Débuté en l'an 2000, une étude d'Environnement Canada a identifié que le seul potentiel éolien du Grand Nord québécois est équivalent à 10 fois la quantité d'électricité produite actuellement par les barrages hydroélectriques[37].

Dans la même veine, une étude réalisée en 2005 pour le compte du ministère des Ressources naturelles estime le potentiel éolien total exploitable au Québec à 3 984 322 MW[38]. C'est dans le Nord-du-Québec et sur la Côte-Nord que les potentiels sont les plus élevés, avec respectivement 3 473 440 MW pour le Nord-du-Québec et 395 075 MW pour la Côte-Nord.

L'installation de parcs éoliens au Nord-du-Québec est plus coûteuse à réaliser, mais le rendement y est supérieur. De plus, des infrastructures existent déjà (routes, lignes de transport.) et en terme d'acceptabilité sociale, l'ensemble de la population y adhérerait plus facilement. Soulignons que l'énergie éolienne nécessite beaucoup moins d'infrastructures et de coûts, mais requiert une main-d'oeuvre plus importante à long terme.

36 Desjardins et Tanguay, 2009

37 Environnement Canada http://www.atlaseolien.ca/fr/index.php

38 Ministère des Ressources naturelles, Hélimax Énergie, Inventaire du potentiel éolien exploitable au Québec, 2005

3-4 — HYDRO-QUÉBEC ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour un développement soutenable, les orientations d'Hydro-Québec doivent être axées sur la conservation d'énergie plutôt que la croissance de la demande d'électricité. Déjà en 1996, le rapport « *L'énergie au service du Québec, une perspective de développement durable* » mettait comme priorité l'efficacité énergétique.

Selon, une note socio-économique de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) parue en décembre 2009 : « augmenter le prix du bloc patrimonial est loin d'être le moyen le plus efficace pour induire des comportements énergétiques plus responsables. Il serait beaucoup plus intéressant de modifier la structure tarifaire pour cibler et pénaliser les grands consommateurs, tout en récompensant les ménages qui consomment peu. »

On peut y lire que si le gouvernement du Québec souhaite vraiment stimuler l'efficacité énergétique en passant par les tarifs, et non simplement augmenter ses revenus, il faudrait plutôt modifier la structure tarifaire de la clientèle domestique afin de pénaliser réellement les fortes consommations qui débordent sur le deuxième palier, mais, de laisser indemne, voire de récompenser, les ménages économes.

Il est très important de souligner que l'augmentation des tarifs viendrait exercer un poids trop lourd sur les ménages les moins riches, l'électricité étant un service essentiel pour bon nombre de ménages à bas revenus. On parle ici de modification de la structure tarifaire.

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques souligne qu'une réelle politique d'efficacité énergétique ne peut passer uniquement par la tarification. Au niveau du gouvernement, un simple changement de normes qui exigerait que toutes les nouvelles constructions soient conformes aux standards « novoclimat » permettrait une économie d'énergie substantielle. De plus, en conservant les programmes d'Hydro-Québec ou de l'Agence d'efficacité énergétique existants déjà, en augmentant la sensibilisation et l'éducation énergétique, en misant sur les énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire et en faisant la promotion de mesures comme la géothermie, les économies réalisées auraient un impact concret et durable.

3-5 — BÂTIMENTS PEU ÉNERGIVORES

En vue de réduire la consommation d'énergie de tous les bâtiments, il serait judicieux de mettre en place dans le code du bâtiment des mesures simples et peu coûteuses.

Par exemple :

* en incorporant de manière obligatoire, la construction solaire passive.

* en garantissant l'accès solaire pour maximiser l'utilisation du « solaire passif » pour le chauffage et l'éclairage.

*	en faisant de l'efficacité énergétique une norme de construction générale (isolation, ...)

*	en poursuivant et bonifiant les programmes gouvernementaux existants : programme Rénoclimat-efficacité énergétique qui vise spécifiquement à encourager les propriétaires à améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation.

*	rendre obligatoire le programme Novoclimat offert aux particuliers désirant acquérir une habitation neuve à haute performance énergétique.

*	rendre plus accessibles les certifications LEED qui sont relativement coûteuses, mais ont l'avantage de travailler sur divers aspects (économie d'énergie, eau, et ressources naturelles).

3.6 — HYDROÉLECTRICITÉ VERSUS PROTECTION ET CONSERVATION DES RIVIÈRES

La question de l'Hydroélectricité sera ici abordée sous l'angle de la protection et conservation des rivières. Le développement de l'énergie hydroélectrique ayant déjà était largement étudié au Québec.

La Politique nationale de l'eau adoptée en 2002, a réaffirmé que l'eau constitue un élément essentiel du patrimoine collectif des Québécois et des Québécoises. La nouvelle politique reconnaît 3 enjeux :

- reconnaître l'eau comme patrimoine collectif des Québécois
- assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques;
- gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable.

Sur le point qui a trait à la reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif, on peut déplorer que le programme de rivières patrimoniales n'ait malheureusement donné aucun résultat. Une rivière représente un patrimoine dont la valeur revêt plusieurs dimensions.

À titre d'exemple, même dans le cadre de la stratégie de biodiversité du ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP), en adoptant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel permettant de créer des aires protégées et d'assurer ainsi la biodiversité du milieu aquatique, on constate malheureusement que la reconnaissance patrimoniale de l'eau n'est toujours pas effective. Pourtant l'eau est l'élément qui donne vie à la biodiversité aquatique.

Au niveau économique, l'utilisation d'une rivière à des fins énergétiques peut entrer en compétition avec d'autres activités telles que les activités touristiques, récréatives, conservation de la faune ou vue panoramique. On ne peut faire l'impasse sur la question du tourisme, lorsque celle-ci est le moteur économique du milieu. Prenons pour exemple dans la région la rivière Sainte-Anne et la chute du

canyon Sainte-Anne qui a une valeur touristique exceptionnelle.

Madame Hélène McNicoll, gestionnaire du site, dit que très peu de sites au Québec peuvent se targuer d'avoir une fréquentation aussi importante, son entreprise se classe dans un groupe privilégié recevant plus de 100 000 visiteurs par année. Il y a 6 ans, à la demande de l'entreprise McNicoll, la Société des Attractions touristiques du Québec a mené une étude sur les retombées économiques générées par la chute du canyon Sainte-Anne, elles se chiffraient à 3,6 millions $ pour la région, avec 18 emplois directs.

Conclusion et recommandations

Nous sommes en accord avec le gouvernement sur les objectifs poursuivis :

- réduire les émissions de GES;
- utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports;
- favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions;
- miser sur la production d'énergies renouvelables.

Par contre, nous sommes en total désaccord avec l'objectif qui est « explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois ».

L'utilisation des combustibles fossiles a contribué, par le passé, à faciliter la vie de nombreuses populations de par le monde. Notre dépendance au pétrole, au gaz et au charbon est encore criante. Mais l'état des connaissances actuelles nous permet de réaliser que cette dépendance entraîne des conséquences qui risquent, si rien n'est fait, de mettre en péril le confort de la société moderne qu'elle a contribué à créer. Plus encore, des bouleversements sociaux et économiques graves sont à prévoir si un réel processus de **transition** n'est pas enclenché avant le tarissement du pétrole.
Dans cette perspective, tout doit être mis en oeuvre, le plus rapidement possible, pour mettre un terme à cette industrie d'une autre époque.

Il n'est plus temps de se demander comment exploiter cette filière : il faut désormais se demander comment faire pour s'en débarrasser! Une réelle volonté politique est primordiale pour ce faire.

Le gouvernement doit se saisir de cette opportunité pour démontrer à la population du Québec que le bien commun passe avant l'intérêt économique d'une poignée d'actionnaires. Il doit faire preuve de leadership et refuser un développement digne du XIXe siècle et faire du Québec un chef de file mondial en matière de production énergétique écologique, équitable et socialement acceptable. Voilà qui constituerait un projet hautement stratégique, ambitieux et porteur d'un réel progrès.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec articule sa future politique énergétique principalement autour de l'efficacité et de la décroissance énergétiques, avec des cibles ambitieuses, visant à combler en priorité les besoins énergétiques du Québec par ce moyen. Que les budgets alloués aux programmes d'efficacité énergétique soient en conséquence bonifiés, plutôt que de subventionner les pétrolières.

Recommandation 2

Tenir compte de la raréfaction des ressources fossiles, en visant une réelle réduction de la dépendance aux combustibles fossiles, dans une optique de souveraineté énergétique viable à long terme.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec investisse massivement dans la recherche concernant les modes de production d'énergie renouvelables, écologiques et socialement acceptables, comme la géothermie, la production d'énergie éolienne près des grands barrages, de même que les énergies marémotrice, houlomotrice, hydrolienne, photovoltaïque et autres, dans une optique de diversification des sources et afin de faire du Québec un chef de file en la matière.

Recommandation 4

Inclure les externalités reflétant les problèmes sociaux, environnementaux et économiques associés aux différents choix énergétiques du Québec, afin que l'ensemble des coûts liés au pétrole et au gaz naturel soient clairement perçus par le consommateur.

Recommandation 5

Maintenir le moratoire sur l'exploration et l'exploitation pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent (sur la portion québécoise) suite à la publication de l'EES 2 qui fait état de nombreuses lacunes et déficiences.

Recommandation 6

Que le principe de précaution soit enchâssé dans la législation afin qu'il serve de guide lorsque vient le temps d'autoriser ou non le développement d'activités industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir un impact important sur l'écosystème Saint-Laurent-Grands-Lacs.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Québec réforme le code du bâtiment afin que les normes de construction incluent les nouvelles énergies renouvelables, et que la certification Novoclimat devienne la norme, et qu'un programme incite les constructeurs à adopter la certification LEED.

Recommandation 8

Maintenir le moratoire sur l'exploration du gaz de schiste au Québec.

Recommandation 9

Reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif : reprise du programme de rivières patrimoniales par le MDDEFP afin de reconnaître la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Recommandation 10

Électrifier les transports avec taxation des gros véhicules pour développer le transport en commun et offrir des incitatifs fiscaux aux consommateurs à l'achat de véhicules électriques.

Recommandation 11

Nationaliser l'énergie éolienne

RÉFÉRENCES

Alberta Cancer Board, Division of Population Health and Information Surveillance, Cancer Incidence in Fort Chipewyan, Alberta, 1995 – 2006, février 2009

ALENA http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/disp-diff/lone.aspx?lang=fra

ALENA http://www.nafta-sec-alena.org/fr/view.aspx?conID=590&mtpiID=130

ALLEMAND, Sylvain (2010) Pourquoi le développement durable? Paris, Éditions Belin.

APIE http://canadians.org/francais/commerce/enjeux/APIE/index.html

DARA Group & Climate Vulnerable Forum, Climate Vulnerability Monitor: A Guide to the Cold Calculus of A Hot Planet, 26 septembre 2012.

Desjardins et Tanguay, 2009

DESMARTEAUX, Raymond, Sables bitumineux de l'Alberta – Des fuites constantes et en croissance de pétrole lourd

Forum économique mondial, Global Risks 2013- report

Gaïa Presse, LES PROJETS D'OLÉODUCS N'AURONT PAS DE VRAIS BÉNÉFICES POUR L'EST DU CANADA, 29 août 2013.

GERMAIN, Guy et VILLENEUVE, Normand (2011) Écologie et pollution. BIO-1910. Sommaire des cours. Québec, Université Laval, Département des sciences du bois et de la forêt, automne 2011.

GIEC, Fourth Assessment Report, Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability

LAFRANCE, Gaëtan (2002) La boulimie énergétique, suicide de l'humanité? Sainte-Foy (Québec), Éditions Multimondes.

LA PRESSE CANADIENNE, Les subventions à l'industrie pétrolière s'élèveraient 2,8 milliards $ par année, Journal les Affaires, 11 mars 2010.

Le Devoir, Redevances minières — Qui paie, et combien? 17 décembre 2012

Le Devoir 3 avril 2013 -Alexandre Shields — Actualités sur l'environnement

Ministère des ressources naturelles, Hélimax Énergie, Inventaire du potentiel éolien exploitable au Québec, 2005

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2006), Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

MONS, Ludovic (2005) Les enjeux de l'énergie. Pétrole, nucléaire, et après? Paris, Éditions Larousse.

Nature Québec, L'efficacité énergétique : le choix durable, janvier 2005

Picot 2011, Bilan toxicologique et chimique l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste ou hydrocarbures de roche mère par fracturation hydraulique

Polaris Institute's Energy Program, Tar Sands Watch, Tar Sands Showdown – Social Damage

Polaris Institute's Energy Program, Tar Sands Watch, Tar Sands Showdown – Indigenous Rights

Radio-Canada, 30 juillet 2013 Radio-Canada.ca, Les sables bitumineux polluent les lacs, dit une étude, 7 janvier 2013

SCOFFIELD, Heather, Climate change will cost Canada $5B yearly by 2020, report shows, The Star, 29 septembre 2011.

Union of concerned scientists, Environmental Impacts of Wind Power

WOYNILLOWICZ Dan, SEVERSON-BAKER, Chris, RAYNOLDS, Marlo, Oil Sands Fever, The Environmental Implications of Canada's Oil Sands Rush, Institut Pimbina, novembre 2005.